

Ce formulaire doit être complété et soumis électroniquement. Il sera traité par l'administration renseignée ci-contre.

**Service public de Wallonie**

SPW Economie, Emploi, Recherche  
Département de la Compétitivité et de l'Innovation -  
Direction de la Politique Economique

Boulevard Cauchy 43-45,  
5000 Namur

Contact :

Cellule de coordination de Circular Wallonia

[economiecirculaire@spw.wallonie.be](mailto:economiecirculaire@spw.wallonie.be)

## Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) de projets structurants : Boost4Circularity

**Objet**

Ce formulaire permet de soumettre une candidature à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) de projets structurants relatif à l'économie circulaire, Boost4Circularity, lancé dans le cadre de Circular Wallonia 2.0.

**Public**

Entreprises avec un siège d'exploitation en Wallonie.

**Conditions**

Le projet doit être porté par une entreprise disposant d'un siège d'exploitation en Wallonie et présenter un caractère structurant en matière d'économie circulaire. Il doit s'inscrire dans au moins une des filières prioritaires de Circular Wallonia 2.0 (métaux et matières critiques, construction, chimie ou agroalimentaire/biobasé/eau).

Les projets doivent avoir un niveau de maturité technologique (TRL) d'au moins 5. Les projets limités à l'efficacité énergétique ou à la mise en conformité réglementaire ne sont pas éligibles.

**Réglementation**

- Stratégie Circular Wallonia 2.0 (2025-2029).
- Vademecum de l'appel à manifestation d'intérêt pour la sélection des projets structurants.



☐ Une autre adresse

Adresse du siège d'exploitation

Rue

Numéro

Boîte

Code postal

Commune

### 2.2.1. Responsable du projet

Le responsable du projet est

☐ Le représentant légal

☐ Une autre personne

Nom

Prénom

Fonction

Téléphone

E-mail

## 3. Informations sur le projet

Nom du projet

Durée estimée du projet

☐ 6-12 mois

☐ 12-18 mois

☐ 18-24 mois

☐ 24-30 mois

☐ 30-36 mois

Dans quelle province se situe le projet ?

☐ Hainaut

☐ Namur

☐ Brabant Wallon

☐ Liège

☐ Luxembourg

Résumé du projet

### 3.1. Description

Expliquez de manière précise en quoi consiste le projet, le problème auquel il répond, l'opportunité économique identifiée et la solution proposée.

Expliquez en quoi le projet est structurant et quels sont les impacts attendus sur les aspects économiques et industriels, sur la circularité des ressources et sur la filière et l'écosystème.

### 3.2. Positionnement

Dans quelle filière principale s'inscrit le projet ?

- ☐ Métaux et matières critiques
- ☐ Construction
- ☐ Chimie
- ☐ Agroalimentaire/Biobasé/Eau
- ☐ Autre

Précisez

Décrivez

### 3.3. Adéquation avec l'économie circulaire

Dans quelles dimensions de l'économie circulaire le projet s'inscrit-il ?

- ☐ Refuser
- ☐ Repenser
- ☐ Réduire
- ☐ Réemployer
- ☐ Réparer
- ☐ Rénover/Reconditionner
- ☐ Rémanifacter
- ☐ Réutiliser
- ☐ Recycler

Précisez

 Les projets qui se limitent à l'efficacité énergétique ou à la mise en conformité réglementaire ne sont pas éligibles dans le cadre de cet AMI.

### 3.4. Niveau de maturité<sup>1</sup>

Quel est l'état d'avancement du projet ?

- ☐ Proof of Concept
- ☐ Pilote / Démonstrateur
- ☐ Pré-industrialisation
- ☐ Déploiement

Le projet est-il technologique ?

- ☐ Oui

<sup>1</sup># Proof of Concept (PoC - TRL 3-4) : Validation de la faisabilité d'un concept ou d'une hypothèse clé dans un environnement limité. Objectif : démontrer que l'idée fonctionne sur le plan technique ou fonctionnel.

# Pilote / Démonstrateur (TRL 5-7) : Expérimentation de la solution dans des conditions proches ou représentatives de l'usage réel. Objectif : valider les performances, l'acceptabilité et les bénéfices attendus auprès des utilisateurs ou parties prenantes.

# Pré-industrialisation (TRL 7-8) : Phase de préparation au passage à l'échelle, avec optimisation des processus, de l'organisation, de la qualité et des aspects réglementaires. Objectif : sécuriser la reproductibilité, la robustesse et la viabilité économique de la solution.

# Déploiement (TRL 9) : Mise en œuvre opérationnelle à grande échelle et intégration dans les activités courantes. Objectif : généraliser l'usage de la solution et en assurer l'exploitation durable.

Quel est le niveau de maturité du projet sur l'échelle TRL ?

- ☐ TRL 5  
☐ TRL 6  
☐ TRL 7+

Précisez

☐ Non

### 3.5. Indicateurs

 Veuillez prendre connaissance de la [liste d'indicateurs](#) qui sera imposée à chaque projet structurant retenu dans cet appel en fonction du niveau de maturité du projet soumis. Vous pouvez vous baser sur ces indicateurs ou en proposer des complémentaires si ceux-ci sont plus adaptés à votre projet.

Listez les 3 indicateurs principaux qui caractérisent le mieux votre projet ainsi que les cibles attendues en lien avec ces indicateurs. Veillez à ce que les indicateurs respectent la méthode SMART .

| Indicateurs | Description | Cibles attendues |
|-------------|-------------|------------------|
|             |             |                  |
|             |             |                  |
|             |             |                  |

Les indicateurs doivent permettre d'évaluer le projet et de mesurer l'efficacité ainsi que l'impact de vos actions. Ils doivent permettre également de mesurer l'ambition du projet ainsi que l'atteinte des objectifs. Ils peuvent être quantitatifs (précisez l'unité) ou qualitatifs, et être disponibles.

### 4. Besoins et leviers à activer<sup>2</sup>

Quels sont les principaux besoins/leviers que le projet nécessite au sein du policy mix pour aboutir ?

☐ Financement

Expliquez en quoi c'est un besoin et quelles sont les attentes envers l'administration.

☐ RDI / démonstration / essais

Expliquez en quoi c'est un besoin et quelles sont les attentes envers l'administration.

<sup>2</sup>Voici une liste non-exhaustive des principaux leviers du policy mix :

# Les normes et réglementations, à simplifier et adapter pour lever les freins ;

# Le financement et l'accompagnement ;

# L'innovation, les cleantech et le numérique ;

# L'emploi et les compétences ;

# L'Europe et l'internationalisation, pour inscrire les projets structurants dans des programmes et réseaux européens (Horizon Europe, Interreg, etc.) et favoriser l'exportation de solutions circulaires ;

# Les marchés publics ;

# La communication et la sensibilisation.

☐ Compétences / formation / recrutement

Expliquez en quoi c'est un besoin et quelles sont les attentes envers l'administration.

☐ Permitting / déchets / réglementation / normes

Expliquez en quoi c'est un besoin et quelles sont les attentes envers l'administration.

☐ Marchés publics / demande / débouchés

Expliquez en quoi c'est un besoin et quelles sont les attentes envers l'administration.

☐ Internationalisation / partenariats transfrontaliers

Expliquez en quoi c'est un besoin et quelles sont les attentes envers l'administration.

☐ Données / traçabilité / digital

Expliquez en quoi c'est un besoin et quelles sont les attentes envers l'administration.

☐ Autres

Précisez

Expliquez en quoi c'est un besoin et quelles sont les attentes envers l'administration.

Précisez les dispositifs déjà mobilisés ainsi que les principaux freins rencontrés (financiers, réglementaires, techniques, organisationnels ou liés au marché)

## 5. Planning

 La durée de l'accompagnement varie entre 6 et 36 mois.

**En tenant compte des besoins que vous venez d'identifier, décrivez les principales étapes de mise en œuvre du projet et précisez le timing.**

| Phase | Description | Date de début et de fin                                                                                                |
|-------|-------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|       |             | Date de début<br><input type="text" value=".. / .. / .."/><br>Date de fin<br><input type="text" value=".. / .. / .."/> |

## 6. Impact pour la Wallonie

Expliquez de manière précise l'impact qu'aura votre projet en Wallonie en matière d'activité, de création de nouveaux sites de production ou d'exploitation et d'emplois ainsi que sur la chaîne de valeur.

Précisez en quoi la solution développée est répliquable ou démontre un impact structurant sur les pratiques d'un secteur, contribuant à la transition vers l'économie circulaire.

## 7. Caractère structurant du projet

### 7.1. Effet structurant et systémique

Expliquez de manière précise en quoi votre projet joue un rôle clé dans la reconfiguration de la filière, la mutualisation de ressources, la massification de flux, la relocalisation d'activités ou la création / structuration de nouvelles chaînes de valeur. Expliquez également comment il mobilise la participation de TPE/PME (qu'elle soit porteuse ou partenaire).

### 7.2. Impact territorial et sectoriel

Expliquez de manière précise en quoi votre projet crée un effet sur un bassin économique ou sur l'ensemble de la filière. Précisez l'ampleur de la diffusion, l'ancrage régional ainsi que la cohésion territoriale.

Expliquez en quoi le projet est répliquable ou mis à l'échelle.

Précisez le nombre approximatif d'entreprises, de sites ou d'acteurs susceptibles d'être impactés par le projet.

### 7.3. Viabilité et impact économique

Expliquez de manière précise en quoi votre projet joue un rôle majeur dans la création de valeur et d'emplois. Précisez son caractère innovant, sa contribution à la compétitivité, à la réindustrialisation de la Wallonie et à sa résilience territoriale.

Démontrez la crédibilité du modèle économique et du plan de financement.

### 7.4. Maturité et faisabilité

Expliquez de manière précise le niveau de maturité industrielle et organisationnelle de votre projet. Précisez la faisabilité technique, la capacité du consortium à mener à bien le projet, les risques identifiés et les ressources déployées (humaines, financières, etc.).

Détaillez le plan de travail clair et réaliste.

Collaborez-vous ou comptez-vous collaborer avec des partenaires dans le cadre du projet ?

☐ Oui

☐ Non

Partenaire n°

Nom du partenaire

Forme juridique

S'agit-il d'un partenaire existant ou potentiel ?

☐ Partenaire existant

☐ Partenaire potentiel

Apport du partenariat pour le projet

 Les partenaires mentionnés doivent être informés de leur implication dans la démarche Boost4Circularity en cas de sélection du projet.

## 8. Pilotage

Expliquez de manière précise quelle gouvernance vous mettez en place pour assurer le pilotage au sein de votre entreprise ou au sein du consortium.

## 9. Commentaires

Comment avez-vous eu connaissance de cet appel à projet ?

Commentaires ou remarques éventuels

## 10. Déclaration sur l'honneur

Nom

Prénom

Fonction

☐ Déclare

- Soumettre cette candidature pour l'appel à manifestation d'intérêts.
- Être informé que cette demande ne constitue pas un appel à subvention et n'ouvre aucun droit automatique à un financement public.
- Accepter la diffusion et la communication du projet en cas de sélection.

☐ S'engage

- À assurer un reporting annuel sur l'avancement du projet et les résultats intermédiaires sur base de la liste des indicateurs minimum exigés par l'administration.
- À contribuer à la valorisation des résultats et des success stories, dans le respect de la confidentialité des informations sensibles.
- À déployer les ressources humaines nécessaires au bon suivi du projet tout au long de l'accompagnement proposé dans le cadre du projet.
- À participer à des actions de communication ou de capitalisation permettant de stimuler l'effet d'entraînement, d'inspirer d'autres entreprises et de renforcer la dynamique collective de la filière.

## 11. Protection de la vie privée et voies de recours

### 11.1. Protection de la vie privée

Comme le veut le Règlement général sur la protection des données (RGPD), nous vous signalons que :

- les données que vous fournissez en complétant le formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service public de Wallonie ;
- ces données seront transmises exclusivement au service du Gouvernement wallon en charge de la démarche qui est identifié dans le formulaire ;
- vous pouvez avoir accès aux données à caractère personnel vous concernant qui sont éventuellement détenues par le Service public de Wallonie en introduisant une demande via le formulaire « Demande de droit d'accès à mes données personnelles » ;
- vous pouvez exercer le droit à la rectification de vos données en vous adressant aux administrations du Service public de Wallonie avec lesquelles vous êtes en contact ;
- les droits à l'effacement des données, à la limitation du traitement et à l'opposition au traitement ne peuvent s'exercer que dans certains cas spécifiques et limités vis-à-vis des autorités publiques. L'administration du Service public de Wallonie avec laquelle vous êtes en contact, vous précisera si l'exercice de tels droits est possible pour le traitement concerné.

### 11.2. Voies de recours

**Que faire si, au terme de la procédure, vous n'êtes pas satisfait de la décision rendue ?**

**1. Introduire un recours interne à l'administration.**

*Adressez-vous à l'administration concernée pour lui exposer les motifs de votre insatisfaction ou exercez le recours administratif spécifique si celui-ci est prévu dans la procédure.*

**2. Adresser une réclamation auprès du Médiateur.**

*Si au terme de vos démarches préalables au sein de l'administration vous demeurez insatisfait de la décision, il vous est possible d'adresser une réclamation auprès du Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.*



Rue Lucien Namèche, 54 à 5000 Namur

Tél. gratuit 0800 19 199

<http://www.le-mediateur.be>